

Nombre de

Conseillers :

en exercice :

présents :

votants :

L'an deux mille vingt six

le : vingt-sept avril

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE

COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

OBJET :

ADOPTION DU
COMPTE DE
GESTION 2025 DU
SPIC
« EQUIPEMENTS
ET
AMENAGEMENTS
FUNERAIRES »

-PROCURATIONS :

- M. Franck CALDERINI à Mme Emilie COSSU

- M. Patrick GARGUILO à M. Robert CANAMAS

- M. Bernard NEDJAR à M. Philippe ARDHUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération n° 39/2025 du 4 avril 2025 adoptant le budget primitif du SPIC ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Le Maire ;

Considérant que le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif ;

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le : 29/04/2026

Le Conseil Municipal,

Vote le compte de Gestion et ses annexes établis pour l'exercice 2025 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

	Mandats émis	Titres émis	Résultats 2025
Fonctionnement	9 530,96	9 530,97	0,01
Investissement	14 105,47	9 530,96	-4 574,51
Résultat de l'exercice 2025			-4 574,50

	Mandats émis	Titres émis	Résultats 2025	Résultats antérieurs cumulés	Nouveaux résultats cumulés
Fonctionnement	9 530,96	9 530,97	0,01	11 903,53	11 903,54
Investissement	14 105,47	9 530,96	-4 574,51	30 162,98	25 588,47
Résultat cumulé global au 31/12/25					37 492,01

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Philippe ARDHUIN

